

## Règlement intérieur

32<sup>e</sup> Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis  
30 novembre – 5 décembre 2016



**Toute personne du public pénétrant dans l'espace Paris-Est-Montreuil pour le 32<sup>e</sup> Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis doit se conformer au présent règlement concernant les conditions d'accessibilité et tout particulièrement les règles de sécurité et de respect de la réglementation.**

- Lors de l'accès et de la sortie, tout membre du public doit se conformer aux directives du personnel d'accueil et de sécurité.

Suite au décret du 13 novembre 2015 déclarant l'état d'urgence, la posture Vigipirate a été renforcée (niveau alerte attentat), notamment concernant le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants.

Des portiques de sécurité ayant été installés le public devra systématiquement les emprunter. Les porteurs de défibrillateurs cardiaques seront invités à se signaler auprès des agents de sécurité.

Les contrôles à l'entrée étant renforcés, l'inspection visuelle des sacs et bagages sera systématique. Les sacs de grande contenance seront interdits à l'intérieur de l'établissement (bagages gabarit « cabine » mesures BAT 21-01 22-01 23-01 du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité en date du 14 novembre 2015).

Les palpations de sécurité seront effectuées au titre de l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure. Toute personne, quelque soit son âge, est soumise à ces obligations.

Toute personne refusant l'un de ces contrôles se verra interdire l'entrée de l'établissement (mesures BAT 21-01 22-01 23-01 du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité en date du 14 novembre 2015).

Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public, en particulier : les articles pyrotechniques, couteaux et objets tranchants, les bouteilles plastiques et en verre, les boissons alcoolisées sont interdites.

Les objets dont la détention ou le port est interdit sur la voie publique (armes, produits, stupéfiants...), ne peuvent être acceptés dans l'établissement. Leur découverte pourra être suivie d'une information aux services de police.

- L'organisateur de la manifestation se réserve le droit de refuser l'accès aux enfants de moins de 13 ans non accompagnés d'un adulte et non munis d'une autorisation parentale.
- Les animaux sont interdits, sauf cas exceptionnels (chiens accompagnants les personnes en situation de handicap visuel).
- Les spectateurs sont informés que l'établissement est équipé d'un système de vidéo-surveillance (loi n°95-73 et décret 96-926).

La Direction du Salon du livre et de la presse jeunesse  
en Seine-Saint-Denis